

Conseil Syndical Principal du 04 juin 2024 – Compte-rendu

Résidence les Nouveaux Horizons

La réunion s'est tenue en l'absence du syndic, Citya Val d'Ouest, dans la salle du Bâtiment 24.

Membres présents 29/39

Introduction de la réunion par le Président

1/ POINT SUR LES LOCATIONS SUR LA RÉSIDENCE

Exceptionnellement, la parole a été donnée aux membres de l'auditoire.

- Locations solidaires
 - Avec présence de la DRIHL qui est l'organisme qui gère les locations Solibail sur l'Île-de-France (d'autres types de locations solidaires existent).
 - Les 2 représentants de la DRIHL écoutent les questions des membres du CSP et de l'auditoire et y répondent.
 - Il y a 4,6 % des logements de la résidence qui sont loués via le mécanisme Solibail.
 - Le nombre de locations Solibail est stable depuis plusieurs années.
- Colocations
 - Concernant les colocations, le règlement de copropriété indique :

ci-dessus.

a) Occupation

- Appartements :

Les appartements ne pourront être qu'occupés bourgeoisement ou affectés à l'exercice d'une profession libérale.

La location en meublé d'appartements entiers est autorisée. En revanche, la transformation des appartements en chambres meublées destinées à être louées à des personnes distinctes est interdite.

Toute location, meublé ou non, devra être notifiée par lettre recommandée au Syndic de l'immeuble social.

Les copropriétaires et occupants devront veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit à aucun

- 81 -

moment troublée par leur fait, celui des personnes de leur famille, de leurs invités, de leurs clients ou des gens à leur service.

Ils ne pourront avoir aucun animal malfaisant, maldorant, malpropre ou criard.

- La colocation avec des baux individuels suite à la transformation de l'appartement en chambres meublées est donc interdite par le règlement de copropriété.
- Airbnb
 - Peu de locations de ce type ont été constatées sur la résidence.
- Vous pouvez adresser vos remarques et informations sur ces sujets à l'adresse mail <locations.nh.csp@gmail.com>

2/ POINT TRAVAUX : rapporteur M. SALA

Une synthèse des travaux en cours est faite suite à la dernière réunion de la commission travaux.

3/ POINTS DIVERS

- Création d'un groupe de travail sur la mise en concurrence du syndic.
 - Le sujet a été exposé et sera mis au vote au prochain CSP.
- Affichage des comptes rendus dans les bâtiments.
 - Il a été décidé à l'unanimité du CSP que les prochains comptes rendus seront remis par le gardien dans la boîte-aux-lettres d'un correspondant identifié dans chaque secondaire.
- Espaces verts.
 - Un échange a eu lieu quant à l'origine de l'adoption de "mai sans tonte" sur la résidence ; il s'agit d'une initiative désormais très répandue pour favoriser la biodiversité ; elle avait été adoptée par la commission espaces verts.

L'ordre du jour est clos

La séance est levée à 23:00

Prochain CSP : le 02/07/2024 à 20h00

Site internet : www.nh78990.fr